

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Juin 1875.

Bulletin politique.

L'Assemblée a rejeté l'amendement de M. Ferry, et condamné ainsi le droit exclusif de l'Etat à conférer les grades par le ministère exclusif de ses facultés.

Ce point est désormais acquis. La collation des grades n'appartient plus aux facultés de l'Etat. On n'est pas arrivé à ce résultat sans une épineuse, perfide, savante et sournoise bataille. M. Jules Simon l'a conduite avec beaucoup d'art et de mesure oratoire, avec cette diffusion de paroles et cette confusion de doctrine qui sont le propre de l'illustre membre de l'Internationale. Il a donné les grands arguments, les arguments lacrymatoires et les arguments confits ; en jouant très-bien la peur, il a fait éclater et rugir la menace des universités positivistes qu'on va créer à l'heure même, qui ont leurs ressources assurées et leur personnel de professeurs choisi et recruté à l'avance. C'est toujours le vieux jeu, un jeu éprouvé, celui de M. Duruy ouvrant les chaires aux doctrines anti-sociales pour contrebuter ceux qui réclamaient l'exercice des droits de l'Eglise. Ces droits sacrés, M. Jules Simon les respecte, les proclame, les embrasse, *con amore con amore strenuissimo*. Il est tout prêt à leur faire place, la place qu'on leur doit ; et tout son souci, toute sa terreur est de voir le matérialisme, l'athéisme, le positivisme, entrer dans l'enseignement public de la France par la porte que, de tout son cœur, M. Jules Simon voudrait ouvrir à l'Eglise.

Nous ne discuterons pas ce patelinage. Si la liberté pouvait contribuer à propager le positivisme, le monopole, en fait, le favorise bien davantage. Notre Ecole de médecine à Paris en témoigne tout d'une voix. Nous ne disons pas cela pour établir la faiblesse et fatale doctrine de l'innocuité de la liberté de tout enseigner. Mais l'Ecole de médecine à Paris démontre l'insuffisance de l'Etat à diriger l'enseignement et son besoin, pour satisfaire à sa mission sociale, de connaître, de confesser et de suivre une doctrine qui lui soit supérieure et dont il ne soit pas le maître.

Les emmêlements de M. Jules Simon et ses séductions félines n'ont eu aucune influence sur l'Assemblée. Les votes se sont divisés comme on devait s'y attendre. Les gauches ont soutenu M. Ferry et M. le secrétaire d'Etat du ministère de la justice, que M. le garde des sceaux n'a pas voulu abandonner. M. Dufaure, qui a voulu présenter à M. Jules Simon les félicitations les plus empressées, est, d'ailleurs, le seul ministre qui se soit prononcé en ce sens ; tous les autres se sont ralliés à MM. Buffet et de Meaux, qu'ils avaient lâché avec trop de précipitation dans la question des diocèses, et ils ont voté pour les catholiques. M. Chesnelong avait, après la harangue de M. Simon, résumé leurs demandes et rappelé leurs droits avec l'énergie d'une conviction profonde et une grande habileté de parole.

Au début de la séance, M. de Belcastel avait de son côté, par sa parole sérieuse et élevée, suscité les colères de la gauche, et les interruptions violentes de M. Gambetta en montrant combien l'essence de l'univer-

sité était opposée à la notion de la liberté. Le monopole, s'est écrié M. Gambetta, c'est la sécurité sociale. La sécurité sociale de la gauche, nous la connaissons ; la Commune l'a définie et le pétrole l'a mise en pratique.

Nous ne dirons rien de la harangue de M. Laboulaye, rapporteur de la commission, qui a combattu l'amendement de M. Ferry en faisant une petite conférence sur l'enseignement en Amérique et en débitant une réclame pour l'école Monge. M. Laboulaye avait débuté par s'en prendre aux partis extrêmes, aux ultras, qui le maltraitaient, lui, pour ses théories sur le baccalauréat indissolublement dépendant de l'Etat. Encore, si c'était un journal qui eût attaqué M. Laboulaye, M. Laboulaye n'en aurait cure. Il méprise les journaux et leurs dires, avec quelque ingratitude peut-être, lui dont le *Journal des Débats* célèbre tous les jours la parole fine, charmante, aisée, confédératrice. M. Laboulaye ne voit dans tous ces compliments que des enfances. Mais une Revue, la *Revue de l'Enseignement chrétien*, a osé déclarer que « le baccalauréat était la tyrannie de l'enseignement secondaire. » Voilà ce que M. Laboulaye ne peut souffrir et dont il est venu se plaindre à la Chambre avec toutes sortes de lazzi.

Nous ne les relevons pas. Le tour du baccalauréat viendra certainement ; il faudra du temps pour affranchir l'enseignement tout entier du joug universitaire. Aujourd'hui ce joug a reçu une atteinte.

L'amendement de M. Jules Ferry écarté, il reste celui de M. Raoul Duval qui, avec l'autorité de la commission extraparlamentaire de 1870, propose la création d'un jury spécial.

LÉON AUBINEAU.

On a remarqué que tout le ministère, sauf M. Dufaure et son sous-secrétaire d'Etat, M. Bardoux, avait voté contre l'amendement Jules Ferry. Est-ce que M. le garde des sceaux aurait craint de mécontenter M. Bardoux, qui avait signé, de complicité avec M. Jules Ferry, l'amendement dirigé contre la liberté d'enseignement ? On ne le croyait pas capable de pareilles prévenances.

Parmi les députés qui ont voté en faveur de l'amendement Ferry, certains, comme MM. Casimir Périer, Riondel, Victor Lefranc, avaient pris en 1869 des engagements formels en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur ; il paraît qu'ils les ont oubliés. M. Casimir Périer a entraîné avec lui son gendre, M. Louis de Ségur, dont le nom se trouve en singulière compagnie. Tous les députés professeurs, même M. Bouisson, de la faculté de Montpellier, même M. Gatien-Arnould, qui est à la retraite, ont voté contre la liberté de l'enseignement ; seuls, MM. Wallon et Laboulaye ont fait exception. Parmi les autres députés qui ont voté contre la liberté de l'enseignement, nous relevons les noms de M. Bethmont, Yacherot, jadis si partisans de la liberté partout ; Cézanne ; Bérenger et Jouin, qui tous les deux se disent catholiques ; de Pressensé, l'ex-candidat conservateur ; Thiers, qui s'abstient presque toujours, etc.

La plupart des membres du groupe Lavergne, à l'exemple de leur président, ont voté contre l'amendement et pour la liberté, ainsi que les bonapartistes.

Des absténants nous ne citerons que M. le prince de Joinville ; fidèle à une vieille tactique, il n'a pas voulu se prononcer.

Chronique générale.

La séance d'hier jeudi.

Après la lecture du procès-verbal, le bureau de l'Assemblée s'apercevant que les députés présents ne sont réellement pas assez nombreux pour délibérer valablement, M. le duc Pasquier suspend la séance ; à trois heures, la discussion sur l'enseignement supérieur peut enfin être reprise. M. Laboulaye déclare que, vu l'adoption de l'amendement Paris, la commission abandonne les articles 14, 15 et 16, sauf à les reprendre lors de la troisième délibération.

Les articles 17 à 20 s'appliquant à des questions de détail, sont adoptés sans opposition. Sur l'article 21, prévoyant le cas de professeurs frappés d'incapacité, M. Giraud, estimant que la morale n'est pas suffisamment sauvegardée, propose que les cours qui ne présenteraient pas un degré de moralité suffisant, puissent être fermés dans les dix jours. Cette disposition, combattue par M. Robert de Massy, au nom de la commission, est repoussée à une grande majorité.

Malgré cet échec, M. Giraud ne se consigne pas comme battu ; aussi propose-t-il un nouvel article additionnel édictant des pénalités contre les professeurs qui auraient toléré à leurs cours des faits immoraux ou plutôt, comme il le déclare à la tribune, des actes irréguliers.

Au grand étonnement des autres, M. Wallon se déclare favorable à l'amendement.

M. Laboulaye le repousse au contraire énergiquement : « Si une pareille disposition était adoptée, ajoute-t-il, ce serait la suppression du droit de fonder des cours libres, puisqu'ils seraient à la discrétion absolue des conseils académiques. »

Aux applaudissements des droites, M. Alfred Dupont complète l'amendement en déclarant qu'il a surtout pour but d'empêcher l'enseignement pestilentiel.

365 membres contre 294 adoptent cette disposition.

L'article 24 et dernier, abrogeant toutes les lois antérieures, est adopté, et, par 395 voix contre 263, la Chambre décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Un projet de loi relatif à divers droits d'enregistrement est abordé.

La disposition principale portant qu'en cas de fausse déclaration de contrat de vente ou d'achat, l'amende sera égale à la somme dissimulée, est adoptée après un discours très-applaudi de M. Victor Lefranc.

(Correspondance diplomatique.)

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

« L'on a remarqué, ces derniers jours, la présence à Versailles d'un assez grand nombre de préfets. Interrogés par M. le ministre de l'intérieur sur l'état politique et les tendances électorales de leurs départements, ils ont été unanimes à se prononcer en faveur du scrutin d'arrondissement et à déclarer que ce mode d'élection leur paraissait devoir favoriser le plus, dans le ressort de leur administration, le succès des partis moyens et modérés, et assurer le maintien de la constitution du 25 février, tandis que le scrutin de liste donnerait plus particulièrement des chances aux partis extrêmes, bonapartistes ou radicaux. »

LES MANDATS DE POSTE INTERNATIONAUX.

On sait que l'Assemblée nationale va être prochainement saisie de l'examen d'une convention nouvelle avec l'Allemagne, relative à l'échange des mandats de poste entre les deux pays.

Les relations postales qui existent entre les différents gouvernements étrangers et le gouvernement français, au sujet des envois des articles d'argent, ont été étendues à toutes les puissances dont le type monétaire est semblable au nôtre. Ce n'est que par exception et en vertu d'une convention spéciale, qu'un traité a été conclu avec l'Angleterre pour régler le mode d'envoi et d'échange des mandats de poste.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver les conditions auxquelles aurait lieu cet échange entre l'Allemagne et la France. Il est bon de rappeler à ce sujet que la convention préliminaire passée entre les deux administrations postales française et allemande, sous réserve de l'approbation législative, fixe les droits à percevoir de la manière suivante :

Pour la France, le droit est fixé à 20 c. par chaque envoi de 10 fr., ou par fraction de 10 fr., si le mandat est délivré par un bureau français. Si, au contraire, le mandat provient d'un bureau allemand, le tarif est établi d'après un maximum de un demi-marck pour tout envoi ne dépassant pas la somme de 50 marcks, le marck équivalant à 1 fr. 25 de notre monnaie. Au-dessus de cette somme, le droit s'élève de 4 marck par chaque fraction de 50 marcks, jusqu'au chiffre de 3 marcks pour les envois qui s'élèvent à 300 marcks, c'est-à-dire 375 fr., limite maximum que les mandats ne devront pas dépasser.

Le paiement des droits payés en vertu de la présente convention sera opéré par les preneurs de mandats et le produit en sera partagé par moitié entre l'administration postale française et l'administration allemande.

FONDATIONS UNIVERSITAIRES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

Un des collaborateurs les plus érudits de l'*Univers* donne à M. Laboulaye, rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur, la leçon suivante de logique et d'histoire qui ne manque ni d'à-propos ni de vérité. Une fine pointe de sarcasme ajoute encore à la valeur de l'argumentation et des faits. On lira avec un vif intérêt cette énumération si éloquentes des bienfaits de la royauté au point de vue de l'instruction publique, bienfaits multipliés et séculaires que, dans leur haine aveugle contre la monarchie, nos esprits faux et nos libéraux insensés s'efforcent en vain d'enlever sous une montagne de mensonges et de calomnies : nous n'espérons pas que ces témoignages éclatants de la sollicitude profonde de nos rois, ouvrent les yeux à ceux qui ne veulent pas voir ; mais il n'en est pas moins nécessaire de remettre ces preuves irréfutables sous les yeux des hommes de bon sens et de bonne foi.

« Les rois de France s'efforçaient de tenir leur peuple dans l'ignorance. »

» Cette appréciation historique n'étant point sortie d'une bouche vulgaire, mais ayant été portée à la tribune par l'honorable M. Laboulaye, professeur au collège de France, membre de l'Institut, et l'un de nos représentants les plus en vue, nous tenons à honneur de grouper des faits probatifs au-

tour d'une affirmation rapide, incidemment jetée au courant de la discussion, interrompue d'ailleurs par les murmures de la droite, dont l'aveuglement obstiné se refuse à voir que tout, chez nous, date de 89. — Nous sommes d'hier : *erudimini!*

» L'Université de Paris prit naissance vers la fin du règne de Louis-le-Jeune. Sous Philippe-Auguste, le cardinal de Saint-Etienne en dressa les premiers statuts. Au règne de Saint-Louis, l'Université s'accrut considérablement. Vingt autres se formèrent sur son modèle, celle d'Orléans fut établie par Philippe-le-Bel, et auprès de ces universités s'élevèrent une multitude de collèges : le collège de la reine de Navarre, celui du cardinal Lemoyne, le collège de Montaigu et tant d'autres.

» De Philippe de Valois à la mort de Charles V on trouve l'érection du collège des Lombards, des collèges de Tours, de Lisieux, d'Autun, de l'Archevêque de Cambrai, des Allemands, de Beauvais. Restons en là, la liste en serait trop longue. Toutes ces écoles d'un enseignement élevé s'ouvrent, sinon avec la coopération directe, du moins avec l'approbation et l'encouragement des rois, lesquels, évidemment, n'avaient qu'à vouloir pour arrêter le mouvement. Il était grand, ce mouvement, et ne pouvait pas passer inaperçu.

» De saint Bernard, d'Albert-le-Grand, d'Abailard à Pic de la Mirandole et à Juvénal des Ursins, s'étend la chaîne des doctes personnages qui, non sans gloire, conduisirent le moyen-âge au seuil de la Renaissance.

» Telle était l'indifférence intellectuelle dans laquelle s'était laissé plonger le peuple de France, par les perfides menées royales, que les maîtres et écoliers de l'Université, allant en procession à Saint-Denis, avaient leurs premiers rangs dans la basilique, quand les derniers quittaient à peine l'église des Mathurins de Paris, et que, pour augmenter la pompe d'un enterrement, l'Université envoyait facilement vingt-cinq mille écoliers.

» Ne voyons-nous pas déjà combien est attestée par l'histoire la spirituelle malice de M. Laboulaye.

» Dès Charles VIII, on enseigna le grec à l'Université de Paris.

» François I^{er} aimait la gloire délicate des lettres ; il ambitionnait la renommée d'un Périclès. A table et dans ses promenades, il se plaisait à la conversation des savants. Après Marignan, il accueillait avec faveur le projet d'une fondation nouvelle, d'une sorte d'école d'Athènes : *Mihi, Attice, quasi lucent Athenæ tuæ.*

» Enfin, en 1530, sont nommés des professeurs pour le grec et pour l'hébreu : le Collège de France est fondé.

» Nous sommes ici sur le terrain même de M. Laboulaye, et le souvenir de cette fondation a dû particulièrement être présent à sa mémoire quand il a dit son fait à la royauté.

» Henri II, Charles IX, Henri III ajoutèrent une chaire de philosophie grecque et latine, une chaire de langue arabe et une autre de chirurgie. De Louis XIII à Louis XV, le Collège royal s'enrichit encore de l'enseignement des langues orientales et de l'enseignement des sciences, y compris le droit des gens. Ce droit des gens paraît avoir été négligé, depuis la proclamation des droits de l'homme.

» Elevé au collège de Navarre, Henri IV, dont on ne saurait trop parler, avait une instruction solide. A peine eût-il rétabli l'ordre dans le royaume, que, pour travailler à l'ignorance du peuple, il chargea Achille de Harlay, de Thou et l'archevêque de Bourges de reconstituer et de réformer les écoles. Un soin particulier y fut donné à l'éducation chrétienne, probablement à cette fin de mieux étouffer la science ; ce qui n'empêcha pas néanmoins les études latines, grecques, philosophiques et scientifiques d'être poussées si loin, que nos écoliers de 1875 y trouveraient matière à des réflexions modestes.

» En 1604, Henri IV donna aux jésuites son château de La Flèche, pour y fonder un collège militaire, et à sa cour même il établit une académie pour enseigner l'art de la guerre aux jeunes officiers.

» Par ses soins, enfin, fut reconstitué le Collège royal, fermé pendant les guerres de religion ; et l'illustre Casaubon y fut appelé.

» Nous arrivons à une époque où furent si nombreux les établissements destinés à maintenir l'ignorance ; à une époque si connue d'ailleurs et si fameuse, comme l'un des

quatre grands siècles de l'histoire, qu'il nous suffira d'un coup-d'œil à vol d'oiseau.

» Louis XIV règne, et sont fondés, de 1666 à 1671, l'Académie des sciences, l'Observatoire, l'Académie des belles-lettres et l'Académie d'architecture. Fermée depuis cent ans, l'école de droit est rouverte, et l'école de Rome est établie.

» En 1665, le *Journal des savants* ouvre la liste de ces publications périodiques ou quotidiennes qui sont entrées dans nos plus impérieuses habitudes et dont les acrimonies rétrospectives devraient ne point oublier la date de leur origine, date de l'ancien régime, date des approbations royales.

» Nous grouperons ici tout ce qui concerne l'enseignement primaire, afin de mettre en pleine lumière le mauvais vouloir de nos rois, en ce qui touche particulièrement à l'instruction du peuple.

» Réparties dans divers quartiers, les petites écoles de Paris existaient dès 1357. — A l'assemblée générale, tenue en 1380, se trouvèrent 44 maîtres et 22 maîtresses.

» Disons en passant que, pour échapper à une rétribution, réclamée par le chantre de Notre-Dame, quelques maîtres tinrent leurs écoles dans des lieux écartés ; de là l'expression d'écoles buissonnières.

» Vers 1699, il fut établi, dans chaque paroisse de Paris, une école gratuite, dite de charité, pour l'instruction des enfants pauvres. Ici se trouve le nom du grand roi, dans la plus touchante attribution du pouvoir royal : le soin des pauvres.

» La Révolution ferma ces écoles chrétiennes ; cela devait être. On parle beaucoup des ténèbres du moyen-âge, mais on oublie les ténèbres de la Révolution.

» Les écoles de charité furent rétablies par le gouvernement des Bourbons, et y furent donnés comme professeurs les Frères des Ecoles chrétiennes, dits *Frères ignorants*, parce qu'ils enseignent à ne pas l'être.

» Quelques mots encore :

» Le fondateur de l'Académie française, Richelieu, propose à Louis XIII, en 1626, l'établissement d'un jardin des plantes, dit Jardin du roi, et ce jardin, successivement accru, notamment par Louis XVI, est devenu une des merveilles scientifiques de l'Europe.

» Le roi Jean avait 40 volumes, Charles V en eut 910 dans le trésor de la librairie, au Louvre. Tel fut le germe fécond de notre bibliothèque nationale, laquelle, transférée de Fontainebleau à Paris par Henri IV, comptait déjà plus de 16,000 volumes sous Louis XIII.

» Installée, en 1666, rue Vivienne, elle vint enfin, sous la régence du duc d'Orléans, rue de Richelieu, où nous la voyons dans ses développements magnifiques.

» La bibliothèque du roi de France, dit Voltaire, la plus belle du monde entier, est une des plus nobles institutions et, sans contredit, le monument le plus précieux qui soit en France.

» Ainsi parlait Voltaire, assurément parce que cette collection sans pareille de toutes les œuvres de l'esprit, devait servir puissamment à éteindre les ténèbres de l'ignorance.

» Remarquons-le, ces dénominations de jardin du roi, bibliothèque du roi, observatoire royal, musée du roi, désignaient des établissements publics, créés pour le public.

» Identifié à la France depuis des siècles, le roi la personnifiait.

» Abus de l'ancien régime! — A. Jouenne.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE.

Paris, 16 juin 1875.

Si restreinte que les circonstances l'aient faite, la cérémonie de ce jour, fixée primitivement au 29, restera comme l'un des plus émouvants spectacles qu'il nous ait été donné de voir à Paris. Dès sept heures du matin, les pentes du mont des Martyrs se couvrent d'un nombre considérable de voitures, dont la file interrompue se prolonge depuis les boulevards jusqu'aux abords de l'église Saint-Pierre. Arrivées à ce point elles s'arrêtent, puis redescendent pendant que d'autres montent encore, le tout dans un calme admirable et avec un ordre parfait.

Sur tout le parcours des pèlerins à pied s'échelonnent de même sans intervalle, et, pendant deux heures, ce double mouvement donne à ces quartiers lointains une physionomie d'un caractère tel que les simples curieux eux-mêmes s'arrêtent de-

vant ces troupes pieuses avec un étonnement mêlé de respect. Pas une maison qui ne montre à toutes les fenêtres de tous les étages les physionomies des habitants de Montmartre pressés à considérer ce spectacle tout nouveau. Pas un carrefour où ne se massent des groupes compacts, entre lesquels, comme entre deux haies d'escorte, défilent les pèlerins.

Nulle part, d'ailleurs, aucun cri, aucune démonstration, nous pourrions presque dire aucune disposition hostile. La conviction de ceux qui font le pèlerinage s'impose à ceux-là mêmes qui ne voudraient point la partager. De part et d'autre il règne un silence qui offre véritablement un caractère de majesté. Aussi les quelques sergents de ville, placés de distance en distance, semblent-ils moins préoccupés de parer au désordre qui ne se produit nulle part que de se montrer pressés auprès des pèlerins afin de les diriger sur les divers points où les cartes de couleurs diverses dont ils sont munis leur assignent un lieu de rendez-vous.

Nous arrivons aux abords de l'église Saint-Pierre, où une compagnie d'infanterie de ligne (le 82^e) est sous les armes, accompagnée par la musique du régiment. Pour l'enceinte de l'église, 900 cartes seulement ont été distribuées, car le vaisseau ne saurait contenir une plus grande foule. Dès huit heures, dans la nef du milieu, spécialement réservée aux députés et aux membres du bureau de l'Œuvre, déjà une centaine de députés ont pris place. Tout à l'heure il en viendra cent autres, car ce n'est pas à un moindre chiffre qu'il convient d'estimer le nombre des députés présents. Nous espérons que la liste exacte en sera dressée plus tard.

Au courant de la plume et un peu au hasard, nous citerons MM. de Belcastel, de Carayon-Latour, de Larcy, du Temple, Keller, marquis de La Rochethulon ; amiral de Dompierre-d'Hornoy, Galloni-d'Istria, Jean Brunet, d'Aboville, de Kerdrel, de Mérode, de Melun, Pradié, Baragnon, etc., etc. Au premier rang, l'on remarque également M. le duc de Nemours et son fils, le jeune duc d'Alençon, le général de Geslin, commandant la place de Paris, en uniforme, et d'autres officiers de tout grade ; M. le comte de Germiny, membre du conseil municipal, M. le comte de Mun et combien d'autres personnes qu'il ne nous est pas possible d'énumérer. Successivement l'on voit arriver NN. SS. l'archevêque d'Alger et de la Nouvelle-Orléans, l'évêque d'Angers, l'évêque de Chartres, Mgr de Marguerie, ancien évêque d'Autun, Mgr Maret, M. l'abbé Tregaro, aumônier en chef de la flotte, le clergé de Paris, les supérieurs d'ordre, des religieux et des prêtres en grand nombre, etc.

A neuf heures précises, la voiture du cardinal s'arrête devant la porte de l'église, immédiatement suivie de celle de Mgr le nonce. Les deux illustres prélats descendent à la fois ; les tambours battent aux champs, la musique militaire se fait entendre et les soldats, au commandement, présentent les armes. Son Eminence s'avance vers l'église, Son Exc. Mgr le nonce, venant un peu en arrière, et accompagné de l'autre côté par Mgr Taliani, auditeur de la nonciature, dans le costume de la prélature. Puis vient M. l'abbé d'Hulst, vicaire-général, et la maison cardinalice, M. le secrétaire de la nonciature, etc.

A la porte d'entrée, Son Eminence est reçue par le clergé de la paroisse, qui s'était avancé processionnellement.

Elle baise la croix, reçoit l'eau bénite et la donne à S. Exc. Mgr le nonce. En ce moment, M. le curé de Saint-Pierre adresse au cardinal un petit discours : Permettez-moi, Eminence, dit-il, de saluer l'heureux moment où vous franchissez le seuil de cette église pour la grande cérémonie de ce jour. En vue de l'œuvre que vous venez édifier, vous aviez besoin de deux choses : des ressources et du temps ; les ressources, la générosité de la France vous les donna ; le temps, vous avez voulu y pourvoir en vous nommant un coadjuteur qui pût continuer votre œuvre. Permettez-nous cependant d'espérer que vous-même serez appelé à couronner l'édifice dont vous venez aujourd'hui poser la première pierre.

Au Deutéronome nous lisons que Moïse, âgé de six-vingt ans, était encore dans toute la force de son intelligence et n'avait souffert dans son corps aucune des injures du temps : son œil était lucide, ses dents n'étaient point ébranlées, son pied était ferme. De nos jours, Pie IX nous montre ce même rare exemple d'une longévité vraiment miraculeuse. Plaise à Dieu que Votre Eminence aussi demeure longtemps parmi nous et qu'elle n'ait choisi un coadjuteur que pour qu'il lui dise courage, en attendant le jour où dans l'église du Sacré-Cœur, menée à son achèvement, Votre Eminence dira la première messe comme elle vient aujourd'hui de poser la première pierre.

Le cardinal avait souri quand l'orateur avait posé des dents de Moïse non ébranlées. — Tout cela, mon cher curé, répondit-il, est entre les mains de Dieu. Pour ce qui me concerne, je ne saurais trop lui rendre grâces de pouvoir aujourd'hui poser la première pierre d'un édifice qui doit porter aux cieux le témoignage du repentir et du dévouement de la France. Mais, à l'achèvement de ce dévouement je ne suis nullement nécessaire. Il n'y a vraiment aujourd'hui de nécessaire à l'Église que Pie IX, parce que c'est le Chef qui donne l'impulsion aux membres. Vous parlez tout à l'heure de sa longévité merveilleuse. Il est vrai que cette longévité rappelle celle de Moïse, est un vrai miracle dont nous devons rendre grâces au Ciel en demandant qu'il soit continué longtemps à l'Église. Nous félicitons aujourd'hui le vingt-neuvième anniversaire de son pontificat suprême ; prions donc doublement pour la conservation de ses jours précieux ; je suis heureux de vous dire que sa pensée est aujourd'hui avec nous. Il m'a fait savoir par un télégramme que j'ai reçu tout à l'heure, et qui nous apporte sa bénédiction. Appuyés sur elle, nous marcherons sans crainte, et nous ne devons pas douter du succès.

Après cette allocution, Monseigneur s'avance vers le chœur, aux chants du cantique du Sacré-Cœur, qu'entonnent les jeunes filles de la confrérie de la Sainte-Vierge et que répète l'assistance. Puis la messe commence, dite par le cardinal. Vers la fin on voit entrer Mgr Dupanloup, accompagné d'un de ses vicaires généraux, et presque aussitôt, M. l'abbé d'Hulst, étant monté en chaire, lit à haute voix l'acte solennel de consécration, auquel s'unissent toute l'assistance agenouillée.

A dix heures, la procession se forme pour se rendre au champ où doit s'élever la future église. Les jeunes filles de la congrégation précèdent la croix, derrière laquelle viennent les religieux et les prêtres en habit de chœur, puis les curés de Paris groupés par archidiaconé, les prélats, Mgr le nonce et enfin Son Eminence. Les membres du bureau de l'Œuvre suivent immédiatement, et toute l'assistance vient ensuite, se déroulant entre deux haies de soldats jusqu'à l'esplanade.

A ce moment, la butte offre un spectacle vraiment admirable. Dans le fond se dresse une estrade immense, au-dessus de laquelle s'étend un velum soutenu par six rangs de colonnettes qui décorent de riches tentures en velours et au-dessus desquelles flottent des étendards. Son Eminence prend place, ayant à ses côtés Mgr le nonce, Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr l'archevêque d'Alger, Mgr l'évêque d'Angers, Mgr l'évêque de Chartres, Mgr Maret et un évêque missionnaire. Le duc de Nemours et le duc d'Alençon se placent également aux côtés des évêques, ainsi que le général de Geslin et les autres officiers.

D'autres sièges, sur l'estrade comme à l'église, avaient été préparés pour les membres du gouvernement. Mais aucun n'a jugé bon de se rendre à l'appel du Sacré-Cœur.

Sur les gradins inférieurs, le chapitre de Notre-Dame, le clergé et les députés prennent rang tout autour, pendant que sur deux immenses estrades latérales se groupe la foule des autres invités. Au milieu de l'enceinte, jusqu'à l'endroit préparé pour recevoir la première pierre, est couvert également d'une foule innombrable. D'après le nombre des cartes distribuées, l'assistance tout entière ne saurait être évaluée à moins de sept millions de personnes.

A un signal, le silence se fait et Son Eminence s'étant levée, prononce, mitre en tête, un admirable discours que nous ne saurions analyser, mais que nos lecteurs pourront bientôt lire. Notons cependant qu'après avoir remercié les fondateurs de l'Œuvre, les donateurs, l'Assemblée, les pouvoirs publics, le cardinal, ayant donné lecture d'un télégramme envoyé par le Saint-Père, il s'est écrié un immense cri dans la foule : *Vive Pie IX!* poussé avec l'énergie de ces sept mille cœurs qui, sous l'impression de ce qu'ils voyaient et entendaient, n'en faisaient plus qu'un.

Voici la traduction de ce télégramme, en date d'hier :

« La religieuse cérémonie qui aura lieu demain cause à l'âme du Saint-Père une vive satisfaction. Aussi, en bénissant cette belle entreprise, nous vous qui en ont eu l'idée et qui y ont pris part, Sa Sainteté prie ardemment le Seigneur de ses faveurs spéciales le cardinal archevêque, le clergé, les habitants de la ville de Paris et la France.

» Cardinal ANTONELLI. »

Quand les acclamations ont pris fin, le cardinal reprend son discours et, par une admirable application du psaume, après avoir cité en l'appuyant sur la colline de Montmartre le texte sacré : *Domus*

